



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 91964

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes au sujet de la mise en oeuvre de la société européenne. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur la mise en oeuvre de la société européenne. Le statut de la société européenne a été intégré dans le droit français avec la promulgation de la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, en application du règlement (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de la directive 2001/86/CE du 8 octobre 2001 complétant le statut de la société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs. Un premier décret d'application (décret n° 2006-448 du 14 avril 2006) vient de paraître. La mise en oeuvre complète de la société européenne nécessitera encore un deuxième décret d'application en ce qui concerne les dispositions relatives au droit des travailleurs contenus dans la directive 2001/86/CE. Celui-ci est actuellement en préparation. Le Gouvernement suit ce dossier avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91964

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3784

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5854